



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
5	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
6	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
7	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
8	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
9	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
10	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
11	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
12	MOUXY	FILIPPI Laurent	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT OURS	ALLARD Louis	
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
CHANAZ	HUSSON Yves
MERY	FONTAINE Nathalie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 novembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2023

Exécutoire le : - 2 JAN. 2024

Publié / Notifiée le : - 2 JAN. 2024

Visée le : 13 DEC. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2023-042 : Réhabilitation du poste de refoulement Grésine Bas - Commune de Brison Saint-Innocent - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de collecte et de traitement des eaux usées et qu'à ce titre des travaux de réhabilitation et de redimensionnement du poste de refoulement de Grésine Bas sont nécessaires à son bon fonctionnement.

Les travaux visent à transformer un poste de refoulement des eaux usées dit « classique » en ouvrage à fonctionnement « en ligne » c'est-à-dire sans fosse de stockage des eaux usées. Ces travaux répondront à plusieurs problématiques : augmenter la capacité des pompes afin de permettre la suppression d'un poste de refoulement intermédiaire (Grésine Haut), stopper les rejets inopinés et améliorer les conditions d'exploitation de l'ouvrage (réduction des risques pour le personnel, augmentation de la pérennité des équipements).

La prestation se présente sous la forme d'un lot unique pour les canalisations, le Génie civil et les équipements Electromécaniques. L'estimation établie par le maître d'œuvre est de 229 103.50 € HT.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 28 novembre 2023 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises Aqualians/Mauro pour un montant de 236 954.40 € HT (284 345.28 € TTC).

Le marché correspond à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget assainissement : programme 2347

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 décembre 2023

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Marché n.2023-042 : Réhabilitation du poste de refoulement Grésine Bas - Commune de Brison Saint-Innocent - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2023

Numéro de l'acte : d4765 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231205-d4765-DE

Date de décision : 05/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA